

ECA/RFS/2023/VNR/INF/1

**Atelier régional préparatoire pour les examens volontaires nationaux et infranationaux en Afrique : renforcer l'intégration et faire rapport sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063**

Niamey (hybride), 27 février 2023

**Note conceptuelle**

**I. Contexte**

1. Ayant adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, les États membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sont encouragés à examiner régulièrement les cadres et mécanismes qu'ils ont mis en place pour l'exécution de ces deux programmes, afin de favoriser une croissance et un développement inclusifs. Dans le cadre de ses mécanismes d'examen et de suivi, le Programme 2030 encourage les États membres à procéder à des examens réguliers et inclusifs des progrès réalisés aux niveaux national et infranational, sous la direction et à l'initiative des pays. La procédure d'examen doit être rigoureuse et fondée sur des preuves, des données précises, ainsi que sur la participation étroite et la contribution des parties prenantes nationales et locales, dont la société civile, le secteur privé, le monde universitaire, les femmes, les enfants, les jeunes et d'autres groupes concernés. La réalisation des 17 objectifs de développement durable nécessite une approche du développement intégrée, fondée sur les droits humains et tenant compte de la problématique hommes-femmes. Les pays sont invités par le Président du Conseil économique et social à présenter officiellement leurs examens volontaires nationaux lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tient chaque année sous les auspices du Conseil.

2. Cinquante-trois États africains avaient réalisé au moins un examen volontaire national à la date du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022, et sept pays africains<sup>1</sup> procèdent actuellement à un examen en vue du prochain forum, prévu pour juillet 2023 (ceci étant le deuxième examen national pour ces sept pays). La neuvième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui se tiendra en février 2023, se situe à mi-chemin entre la déclaration des pays souhaitant procéder à un deuxième examen et la soumission de leur examen. Elle offre donc l'occasion de faire le point sur les bonnes pratiques, les réussites et les difficultés communes propres à la région, et de susciter une plus grande participation des différents acteurs afin d'enrichir les examens nationaux.

---

<sup>1</sup> Burkina Faso, Comores, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Zambie.

3. Les États membres africains ont noté les avantages particuliers de la réalisation d'examens du développement durable au niveau des districts, des gouvernorats et des municipalités, qui complètent l'examen national. Les participants à la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui s'est tenue en 2020, ont souligné l'importance des examens infranationaux pour assurer la participation effective de nombreux acteurs, et se sont engagés à intégrer des examens volontaires infranationaux dans leurs examens nationaux et à accroître la responsabilité, la transparence et l'appropriation publique de la mise en œuvre des deux programmes. En ouvrant le dialogue avec de nombreux acteurs sur le terrain, les examens volontaires infranationaux atteignent un public à la base de la société qui, à son tour, peut enrichir et faire avancer le processus du développement durable. À cette fin, et à la demande des États membres africains, la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et les Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique, a élaboré des orientations régionales pour les examens volontaires infranationaux. Ces orientations tirent parti des enseignements tirés lors des cinq premiers examens volontaires infranationaux africains et serviront à aider la prochaine cohorte de gouvernements locaux à examiner et à intégrer le développement durable au niveau local<sup>2</sup>.

## II. Portée de l'atelier

4. Dans le cadre de son soutien permanent aux examens volontaires nationaux et infranationaux, la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, ONU-Habitat et l'Union africaine, organise chaque année un atelier de préparation et de renforcement des capacités en marge du Forum régional africain pour le développement durable. Les objectifs de l'atelier de 2023 sont de renforcer la capacité des États membres en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, de mettre en relation les opérations au niveau local et national, de contribuer aux préparatifs pour la soumission des examens nationaux au forum politique de haut niveau 2023, de définir les priorités africaines pour le Sommet sur les objectifs de développement durable et de les défendre. Les pays sont encouragés à se présenter au Sommet avec des actions, des plans et des politiques visant à combler les lacunes dans la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 (ces actions, plans et politiques pouvant être décrits dans leurs examens). L'atelier contribuera également à un projet dirigé par ONU-Habitat en partenariat avec les commissions régionales intitulé « *Fostering COVID-19 recovery and SDG implementation through local action in Asia-Pacific, Arab and African countries* » (Favoriser la reprise post-COVID-19 et la mise en œuvre des objectifs de développement durable par l'action locale dans les pays africains, arabes et d'Asie-Pacifique) en créant des possibilités d'intégration avec les examens nationaux et infranationaux.

5. L'atelier de 2023 se déroule à une étape charnière de la mise en œuvre des deux programmes sur le continent. En effet, l'année 2023 marque la fin du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et la mi-parcours du Programme 2030. Cet atelier aura également lieu après la vingt-septième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en Afrique et a eu pour thème principal diverses questions, cruciales pour le continent, relatives au financement de l'action climatique. Le franchissement de ces étapes souligne l'urgence d'accélérer les actions et de respecter les engagements en matière de développement durable, de réfléchir à ce

---

<sup>2</sup> Disponible à l'adresse : <https://www.uneca.org/fr/examens-locaux-volontaires-en-afrique/documents>.

qui a fonctionné et à ce qui n'a pas fonctionné, et de tirer des enseignements des exemples d'action collective ayant porté des fruits.

6. Les changements climatiques, les crises alimentaire et énergétique mondiales actuelles résultant de la guerre en Ukraine et les effets persistants de la pandémie de COVID-19 ont radicalement modifié le paysage du développement pour les pays et les localités qui préparent des examens de développement durable. Même avant la pandémie, les États membres africains faisaient face à d'importantes difficultés dans la mise en œuvre des deux programmes, et ont dû concilier au mieux le financement de multiples priorités politiques. Il est également crucial de noter que ces crises continuent à peser sur un large éventail de droits humains, tout particulièrement les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a élaboré une note d'orientation du plus haut intérêt relative aux droits humains et aux examens volontaires nationaux, qui permet aux États membres d'accorder une attention particulière à la participation des groupes marginalisés et vulnérables aux procédures d'examen volontaires nationaux et infranationaux afin de s'assurer qu'ils ne soient pas laissés pour compte. Par conséquent, l'atelier sera une occasion :

a) Pour les pays qui se préparent à soumettre des examens volontaires nationaux en 2023, de rendre compte de l'état d'avancement de leurs préparatifs et de relever les difficultés rencontrées à cet égard ;

b) De débattre de la manière dont les changements climatiques, les crises énergétique et alimentaire, et les effets persistants de la pandémie de COVID-19 affectent la planification du développement et l'exercice des droits humains, en particulier par les groupes marginalisés et vulnérables, à travers les procédures d'examen ;

c) De faire ressortir les interconnexions entre les objectifs de développement durable, le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et les difficultés auxquelles sont confrontés les États membres à cet égard ;

d) De réfléchir à la trajectoire de développement de la région à mi-parcours du Programme 2030 et dix ans après la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

e) De communiquer des informations sur le format et la portée des présentations des examens volontaires nationaux devant avoir lieu lors du forum politique de haut niveau 2023 (notamment en ce qui concerne les délais applicables) ;

f) De réfléchir aux priorités africaines pour le Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 et de définir les actions, les plans et les politiques nécessaires pour combler les lacunes dans la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 ;

g) De mettre en commun les expériences et les bonnes pratiques des différents acteurs qui ont déjà participé à la préparation des examens volontaires nationaux, de discuter des difficultés communes et d'examiner les solutions potentielles ;

h) De mettre en commun les expériences et les bonnes pratiques de mise en œuvre à l'échelle infranationale acquises lors de la préparation d'examens volontaires infranationaux, d'approfondir la compréhension des synergies entre les examens infranationaux et nationaux,

et de discuter de la manière dont ces deux types d'examens peuvent contribuer à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

i) De débattre des lignes directrices régionales africaines pour les examens volontaires infranationaux et de leur utilisation continue dans les examens infranationaux de la région, ainsi que d'autres directives mondiales pour les examens volontaires nationaux et infranationaux des organisations partenaires ;

j) De clarifier le rôle essentiel joué par les organismes et les entités de l'ONU dans les procédures d'examen volontaire national et infranational, dont le Bureau de la coordination des activités de développement, les bureaux des coordonnateurs résidents et les Équipes de pays des Nations Unies ;

k) De souligner l'importance de recourir à des méthodes rigoureuses pour la collecte et l'analyse des données dans les activités d'examen nationaux et infranationaux, et de communiquer des informations sur les outils dont disposent les pays et les localités à cet égard.

7. L'atelier comprendra des présentations et des débats, en plus d'un travail en groupe interactif et propice au dialogue sur des sujets spécifiques, déterminés par les participants. On y présentera également des supports de connaissances destinés à appuyer la préparation des examens volontaires nationaux.

8. L'atelier se terminera par une session conjointe, coorganisée par l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et la Fondation pour les Nations Unies, qui favorisera le dialogue et le partage d'expériences entre les pays actuellement occupés à réaliser leur examen volontaire national et ceux l'ayant déjà fait, et les différents acteurs de la région. Les résultats de l'atelier contribueront directement à la neuvième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui se tiendra du 28 février au 3 mars 2023, sur le thème « Accélérer la reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrée et complète du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ».

### **III. Principales questions**

9. L'atelier sera guidé par les questions suivantes :

a) Au terme de la première décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et à mi-parcours de celle du Programme 2030, quelles sont les principales étapes qui ont été franchies ? Quelles sont les principales potentialités qui découlent de la mise en correspondance de ces deux programmes ? Où se trouvent les lacunes critiques qui entravent les progrès en Afrique ?

b) Comment les pays africains peuvent-ils utiliser les examens nationaux et infranationaux pour accélérer les progrès vers la mise en œuvre des deux programmes ?

c) Quels sont les réussites, les difficultés, les lacunes et les enseignements tirés lors des activités de préparation des examens volontaires nationaux et infranationaux ? Comment les futurs examens volontaires nationaux peuvent-ils s'appuyer sur les précédents ? Comment renforcer encore et institutionnaliser la participation des différents acteurs ?

d) Comment les examens volontaires infranationaux peuvent-ils contribuer à la préparation des examens nationaux, et comment renforcer les synergies entre ces deux types

d'examen, en particulier en ce qui concerne les données et la participation des différents acteurs ? Comment assurer le caractère inclusif de ces opérations ?

e) Quelles sont les principales lignes directrices pour l'établissement de rapports aux niveaux national et infranational, et comment peuvent-elles être exploitées pour faciliter la réalisation des examens qui seront entrepris en 2023 ?

f) Quels sont les principaux effets des crises mondiales actuelles sur la préparation des examens volontaires nationaux et infranationaux ?

g) Quelle aide supplémentaire est-elle nécessaire pour mener à bien et assurer le suivi des examens volontaires nationaux et infranationaux des pays africains ?

#### **IV. Résultats escomptés**

10. L'atelier devrait produire les résultats suivants :

a) Le renforcement des capacités des pays procédant à des examens volontaires nationaux en 2023 ;

b) Une meilleure prise en compte des spécificités régionales dans les activités liées aux examens nationaux et infranationaux, notamment en ce qui concerne l'Agenda 2063 et les impératifs en matière de droits humains et de gouvernance ;

c) Une réflexion sur les bonnes pratiques en matière de développement durable dans la région après la première décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et à mi-parcours de celle du Programme 2030 ;

d) Une meilleure compréhension de la manière dont les examens volontaires infranationaux peuvent améliorer l'établissement de rapports au niveau national et la collaboration entre les institutions nationales et locales ;

e) Une plus grande sensibilisation aux lignes directrices régionales africaines pour les examens volontaires infranationaux et une utilisation plus répandue de ces dernières ;

f) Un rapprochement des cadres de développement nationaux avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

g) La formulation de propositions concrètes sur les actions, les plans et les politiques visant à combler les lacunes dans la réalisation des objectifs de développement durable et à définir et défendre les priorités africaines lors du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023.

#### **V. Orientations pour les participants**

11. L'atelier réunira des représentants des autorités nationales et locales, et des représentants d'institutions régionales africaines, d'organisations de la société civile, d'institutions universitaires, d'organisations locales, du secteur privé et d'entités des Nations Unies.

12. Les participants doivent être prêts à partager des informations sur les réussites et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, les lacunes dans les processus d'examen volontaire nationaux et infranationaux, la cartographie et la mobilisation des différents acteurs, les enseignements tirés des activités d'examen et les besoins d'aide supplémentaire.

## **VI. Contacts**

13. Les demandes de renseignements concernant l'organisation de l'atelier doivent être adressées à :

**John Robert Sloan**

Économiste

Commission économique pour l'Afrique

Courriel : [sloan@un.org](mailto:sloan@un.org)

**Tonya Vaturi**

Spécialiste du développement durable

Département des affaires économiques et sociales

Courriel : [vaturi@un.org](mailto:vaturi@un.org)

**Juliet Wasswa-Mugambwa**

Spécialiste de la gestion des programmes (hors classe)

Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique

Courriel : [wasswa-mugambwa@un.org](mailto:wasswa-mugambwa@un.org)

-----